

Le Saulnois



ÉDITION 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Table des matières

Table des matières	1
1. Présentation générale du service	3
1.1 Territoire desservi	3
1.2. Estimation de la population desservie par le SPANC (Indicateur des services D301.0).....	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service (art L-2224-8 du CGCT).....	9
1.3.1. Contrôles de conception, de bonne exécution et de bon fonctionnement	9
1.3.2. Assistance aux communes.....	10
1.4. Activité du service en 2021	10
1.4.1. Organisation du service.....	10
1.4.2. Moyens humains et matériels.....	11
1.4.3. Chiffres clés	11
1.5. Politiques partenariales	13
2. Financement du service	15
2.1. Tarifs 2021 de la redevance	15
2.2. Budget 2021 du SPANC.....	16
2.2.1. Dépenses de fonctionnement.....	16
2.2.2 Recettes de fonctionnement	17
2.2.3. Section d'investissement	17
2.2.4. Résultats.....	18
3. Perspectives du service	19
3.1. Finaliser les contrôles diagnostics sur l'ensemble des installations d'ANC du territoire.....	19
3.2. Assurer les prochaines échéances de contrôle	19
3.3. Poursuivre les missions dans un contexte de restrictions budgétaires des partenaires financiers.....	19
3.4. Préparer l'échéance réglementaire du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.....	20

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice concerné par le rapport, et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement non collectif.

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

1. Présentation générale du service

La Communauté de Communes du Saulnois (CCS) possède la compétence "contrôle" du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) depuis le 15 mai 2007, par délibération du Conseil Communautaire n° 02/2008. Le service a été mis en place en 2007.

1.1 Territoire desservi

Le SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois intervient sur l'ensemble des 128 communes du territoire, dès lors que l'immeuble n'est pas raccordé au réseau d'assainissement communal, quel que soit le zonage d'assainissement établi par la Commune :

Aboncourt-sur-Seille	Delme	Lesse	Pettoncourt
Achain	Dieuze	Ley	Pévange
Ajoncourt	Domnom-lès-Dieuze	Lezey	Prévocourt
Alaincourt-la-Côte	Donjeux	Lhor	Puttigny
Albestroff	Donnelay	Lidrezing	Puzieux
Amélécourt	Fonteny	Lindre-Basse	Réning
Attiloncourt	Fossieux	Lindre-Haute	Riche
Aulnois-sur-Seille	Francaltroff	Liocourt	Rodalbe
Bacourt	Frémery	Lostroff	Rorbach-lès-Dieuze
Bassing	Fresnes-en-Saulnois	Loudrefing	Saint-Epvre
Baudrecourt	Gélu-court	Lubécourt	Saint-Médard
Bellange	Gerbécourt	Lucy	Salonnes
Bénéstroff	Givrycourt	Maizières-lès-Vic	Sotzeling
Bermering	Grémecey	Malau-court-sur-Seille	Tarquimpol
Bezange-la-Petite	Guébestroff	Manhoué	Tincry
Bidrestroff	Guéblange-lès-Dieuze	Marimont-lès-Bénéstroff	Torcheville
Bioncourt	Guébling	Marsal	Vahl-lès-Bénéstroff
Blanche-Eglise	Guinzeling	Marthille	Val-de-Bride
Bourdonnay	Haboudange	Molring	Vannecourt
Bourgaltroff	Hampont	Moncourt	Vaxy
Bréhain	Hannocourt	Montdidier	Vergaville
Burlioncourt	Haraucourt-sur-Seille	Morville-lès-Vic	Vibersviller
Chambrey	Honskirch	Morville-sur-Nied	Vic-sur-Seille
Château-Bréhain	Insming	Moyenvic	Villers-sur-Nied
Château-Salins	Insviller	Mulcey	Virming
Château-Voué	Jallaucourt	Munster	Vittersbourg
Chenois	Juvelize	Nébing	Viviers
Chicourt	Juville	Neufvillage	Wuisse
Conthil	Lagarde	Obreck	Xanrey
Craincourt	Laneuveville-en-Saulnois	Ommeray	Xocourt
Cutting	Lemoncourt	Oriocourt	Zarbeling
Dalhain	Léning	Oron	Zommange

1.2. Estimation de la population desservie par le SPANC (Indicateur des services D301.0)

Cet indicateur est réglementaire et permet d'avoir une estimation du dimensionnement du service.

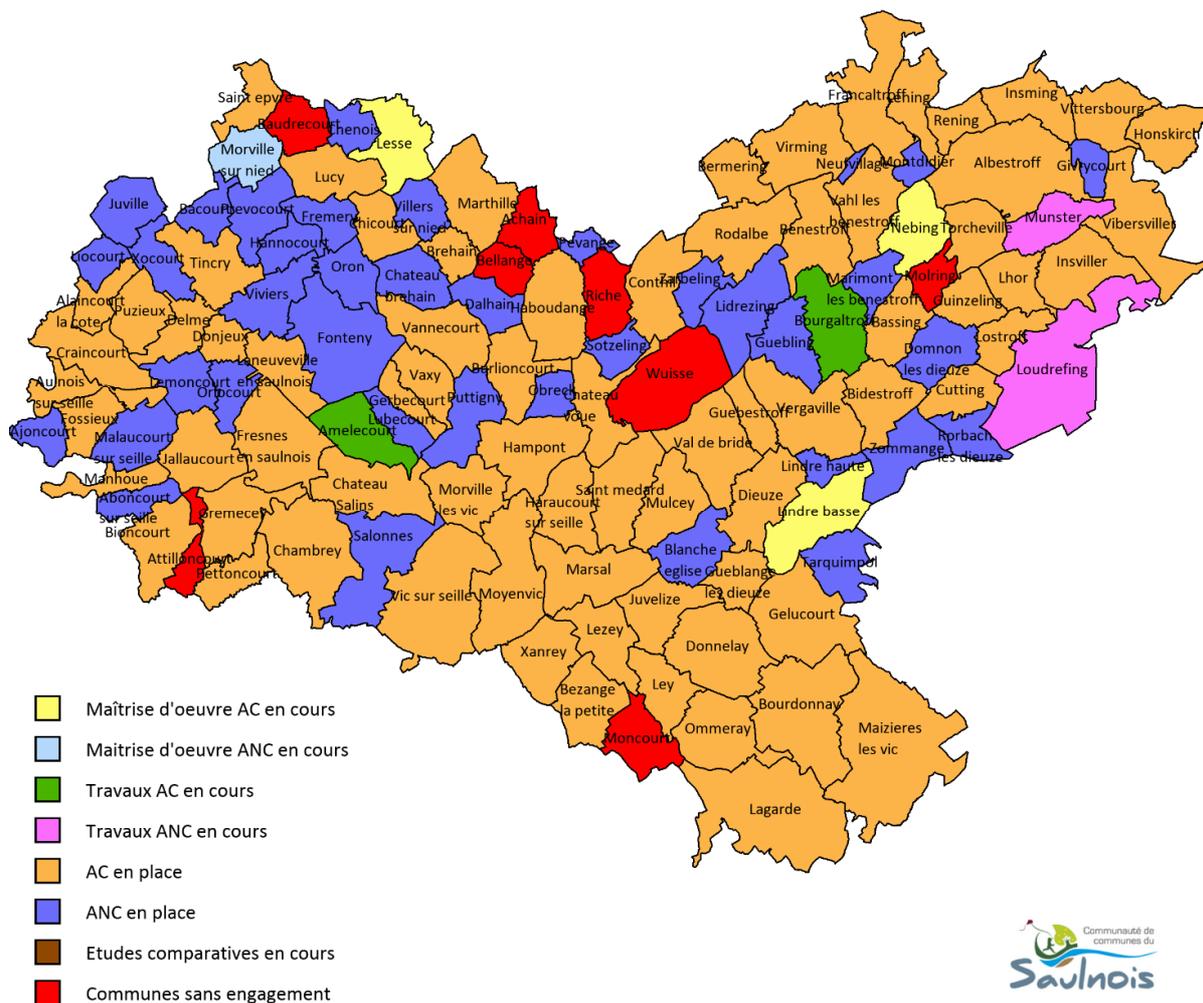
Le nombre d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la CCS en 2021 est estimé à 2666 dispositifs*
(sur lesquels un acte a été produit par le SPANC*)

A la fin de l'année 2021, 41 communes du Saulnois sont entièrement dotées d'un assainissement non collectif (ANC), et 71 communes présentent un assainissement collectif (AC) majoritaire sur leur territoire.

En ce qui concerne les 16 communes restantes :

- 3 communes sont en phase de travaux pour la mise en place de l'AC
- 1 commune est en phase de maîtrise d'œuvre ANC
- 2 communes sont en cours de travaux ANC
- 2 communes sont en phase de Maîtrise d'œuvre AC en cours
- 8 communes restent sans engagement.

La carte suivante illustre l'état de l'assainissement dans le Saulnois à la fin de l'année 2021 :



Les installations d'ANC sont réparties de la manière suivante :

Communes	Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif en 2021	Estimation du nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif en 2021
Aboncourt-sur-Seille	32	76.8
Achain	45	108
Ajoncourt	49	117.6
Alaincourt-la-Côte	0	0
Albestroff	7	16.8
Amelécourt	12	28.8
Attiloncourt	45	108
Aulnois-sur-Seille	0	0
Bacourt	57	136.8
Bassing	12	28.8
Baudrecourt	92	220.8
Bellange	28	67.2
Bénéstroff	7	16.8
Bermering	5	12
Bezange-la-Petite	0	0
Bidestroff	7	16.8
Bioncourt	5	12
Blanche-Eglise	48	115.2
Bourdonnay	2	4.8
Bourgaltroff	7	16.8
Bréhain	0	0
Burlioncourt	5	12
Chambrey	18	43.2
Château-Bréhain	42	100.8
Château-Salins	17	40.8
Château-Voué	16	38.4
Chenois	46	110.4
Chicourt	0	0
Conthil	5	12
Craincourt	2	4.8

Cutting	6	14.4
Dalhain	54	129.6
Delme	4	9.6
Dieuze	3	7.2
Domnom-lès-Dieuze	50	120
Donjeux	1	2.4
Donnelay	4	9.6
Fonteny	67	160.8
Fossieux	0	0
Francaltroff	8	19.2
Frémery	32	76.8
Fresnes-en-Saulnois	1	2.4
Gélu-court	20	48
Gerbécourt	2	4.8
Givrycourt	42	100.8
Grémecey	3	7.2
Guébestroff	0	0
Guéblange-lès-Dieuze	1	2.4
Guébling	69	165.6
Guinzeling	1	2.4
Haboudange	39	93.6
Hampont	3	7.2
Hannocourt	6	14.4
Haraucourt-sur-Seille	10	24
Honskirch	24	57.6
Insming	20	48
Insviller	8	19.2
Jallaucourt	2	4.8
Juvelize	0	0
Juville	59	141.6
Lagarde	15	36
Laneuveville-en-Saulnois	0	0
Lemoncourt	27	64.8

Léning	30	72
Lesse	2	4.8
Ley	2	4.8
Lezey	3	7.2
Lhor	4	9.6
Lidrezing	46	110.4
Lindre-Basse	13	31.2
Lindre-Haute	28	67.2
Liocourt	71	170.4
Lostroff	0	0
Loudrefing	156	374.4
Lubécourt	31	74.4
Lucy	10	24
Maizières-lès-Vic	22	52.8
Malaucourt-sur-Seille	53	127.2
Manhoué	4	9.6
Marimont-lès-Bénéstroff	24	57.6
Marsal	4	9.6
Marthille	3	7.2
Molring	5	12
Moncourt	35	84
Montdidier	43	103
Morville-lès-Vic	4	9.6
Morville-sur-Nied	53	127.2
Moyenvic	12	28.8
Mulcey	4	9.6
Munster	106	254.4
Nébing	16	38.4
Neufvillage	22	52.8
Obreck	23	55.2
Ommeray	0	0
Oriocourt	27	64.8
Oron	47	112.8

Pettoncourt	4	9.6
Pévange	26	62.4
Prévocourt	55	132
Puttigny	34	81.6
Puzieux	3	7.2
Réning	9	21.6
Riche	88	211.2
Rodalbe	9	21.6
Rorbach-lès-Dieuze	24	57.6
Saint-Epvre	2	4.8
Saint-Médard	4	9.6
Salonnes	77	184.8
Sotzeling	8	19.2
Tarquimpol	33	79.2
Tincry	6	14.4
Torcheville	7	16.8
Vahl-lès-Bénéstroff	4	9.6
Val-de-Bride	2	4.8
Vannecourt	0	0
Vaxy	1	2.4
Vergaville	16	38.4
Vibersviller	16	38.4
Vic-sur-Seille	6	14.4
Villers-sur-Nied	28	67.2
Virming	4	9.6
Vittersbourg	4	9.6
Viviers	50	120
Wuisse	33	79.2
Xanrey	0	0
Xocourt	43	103.2
Zarbeling	28	67.2
Zommange	19	45.6
TOTAL	2738	6571

Le nombre d'habitations desservies par l'assainissement non collectif est estimé en 2021 à 2738, pour un nombre total de résidents desservis sur le territoire estimé à 6571 habitants.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 22,8 % au 31 décembre 2021. Ces estimations sont établies à partir des données des populations légales de l'INSEE, soit 28 853 habitants au 1er janvier 2018.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service (art L-2224-8 du CGCT)

1.3.1. Contrôles de conception, de bonne exécution et de bon fonctionnement

Le SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois assure le contrôle des assainissements individuels, conformément à l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

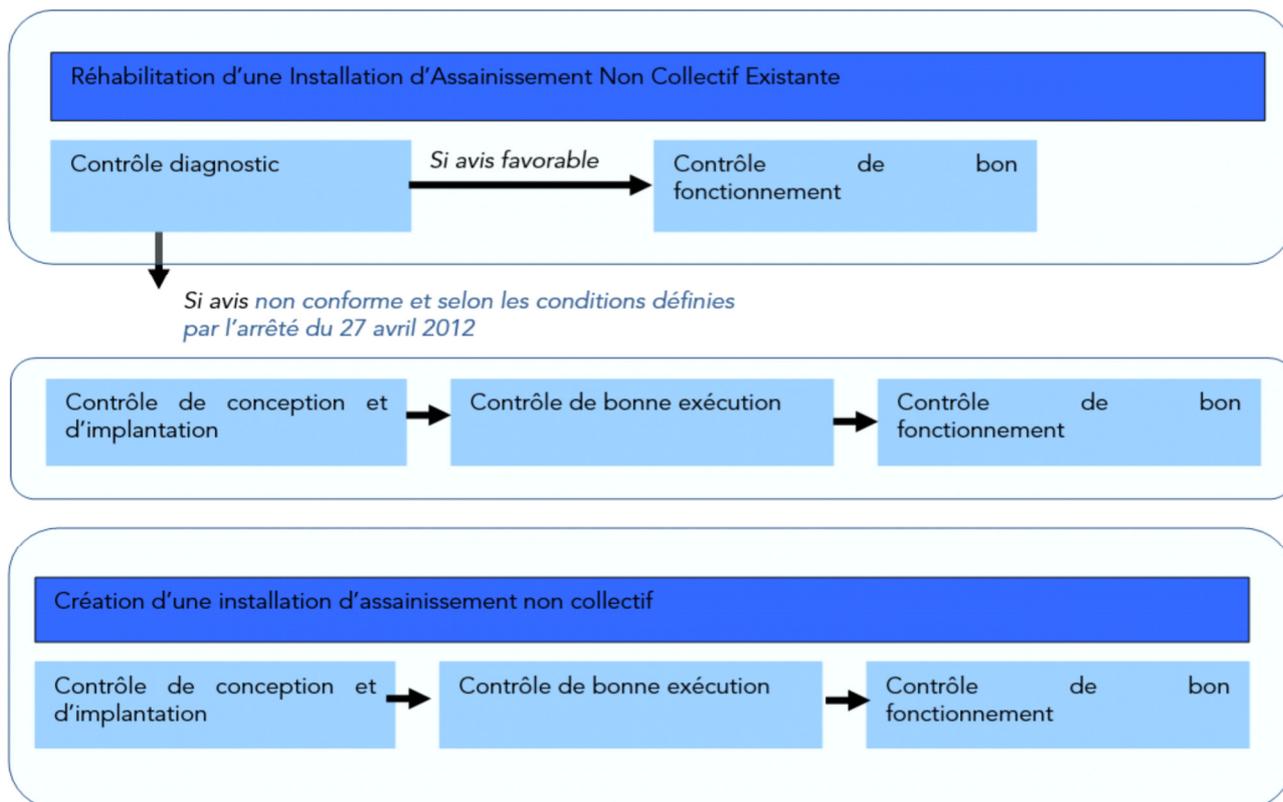
Ces contrôles sont de différents types :

- Contrôle de conception et d'implantation : permet de vérifier un projet avant son exécution,
- Contrôle de bonne exécution : permet de vérifier sur site la bonne exécution des travaux conformément au projet validé lors de la phase du contrôle de conception,
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : intervient 10 ans maximum après la mise en service d'un dispositif d'ANC. Ce contrôle est obligatoire et permet de vérifier le fonctionnement et l'entretien des ouvrages.

Les contrôles peuvent avoir lieu dans 2 cas :

- En cas de vente d'habitation, il est demandé par le notaire afin de permettre de faire un état des lieux du dispositif d'ANC que possède l'habitation, et permet à l'acquéreur d'acheter un bien en connaissance de cause,
- Pour une habitation existante, il permet de déterminer la conformité ou non d'un dispositif d'ANC sur l'habitat existant.

La figure suivante illustre les différents types de contrôles effectués par le SPANC :



1.3.2. Assistance aux communes

Le SPANC propose aux communes le désirant un service de conseil et d'assistance pour la mise en place de leur assainissement non collectif. Une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) payante peut être proposée. Elle comprend l'assistance à la réalisation du marché de travaux et le suivi de chantier.

Jusqu'en 2018, plusieurs communes faisaient appel à ce service chaque année, dans le cadre de programmes de réhabilitations communaux des dispositifs d'assainissement non collectifs. Des aides de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et du Département permettaient d'obtenir des financements des travaux pouvant atteindre 80%. Cependant, le 11^{ème} programme de l'AERM pour la période 2019-2024 supprime complètement les aides relatives à l'assainissement non collectif.

1.4. Activités du service en 2021

1.4.1. Organisation du service

Le service est exploité en régie simple et régie avec prestataires de service. Les prestataires de service sont recrutés par le biais d'un marché public-accord cadre à bon de commande afin d'assurer :

- dans un premier lot, les opérations de contrôles diagnostics des installations existantes,
- dans un deuxième lot les contrôles diagnostics dans le cadre des ventes d'habitations.

Ce marché a été renouvelé fin 2021, avec mise en application au 1^{er} janvier 2022. Les deux lots arrivent à échéance le 12/01/2024.

Il a été attribué aux entreprises Géoprotech pour le lot 1 et Ciel expertise et Géoprotech pour le lot 2.

Les contrôles de bon fonctionnement à 10 ans sont délégués à Assain'Eau Services pour la partie terrain.

1.4.2. Moyens humains et matériels

Au 31 décembre 2021, le SPANC est composé d'une équipe de 3 personnes :

- 1 responsable de pôle (temps de travail partagé entre le service de gestion des déchets ménagers, le service développement durable et hydrologie dont fait partie le SPANC),
- 1 technicienne titulaire à temps plein,
- 1 assistante administrative à temps partiel 50%.

Le SPANC est basé au sein du Centre Technique Communautaire situé sur la zone de Morville-lès-Vic.

Le service dispose d'une voiture de service type Clio pour assurer ses missions de contrôle sur les chantiers ainsi que les réunions auprès des Maires et des usagers. Le SPANC a parcouru 4572 km en 2021.

1.4.3. Chiffres clés

✓ Contrôles réalisés en 2021

Au niveau du traitement des dossiers, on peut retenir les indicateurs d'activité suivants :

Nature du contrôle		Quantité
Permis de construire	Exécution	17
Permis de construire	Conception	17
Réhabilitation vente	Exécution	20
Vente	Diagnostic	25
Vente	Diagnostic sans BDC	13
Réhabilitation écart	Exécution	0
Bon fonctionnement à 10 ans		58
Récolement		0
Commune	Conception Morville sur Nied	48
Communes Réceptionnées	Salonnes (67) Oron (29)	96
TOTAL		294

✓ Suivi des travaux communaux

S'agissant du suivi des communes en travaux d'assainissement non collectif :

- Travaux d'ANC réalisés à échelle communale en 2021 :
 - Salonnnes – 67 installations
 - Oron – 29 installations
 - ⇒ Soit au total 96 installations suivies, réceptionnées et déclarées conformes par le SPANC.

- Travaux en cours, non finalisés sur 2021 :
 - Munster : travaux à bons de commande échelonnés sur plusieurs années (nouveau BDC en 2022)
 - Loudrefing (reste une année de travaux)
 - Villers sur Nied, 26 installations suivies, réceptionnées et déclarées conformes par le SPANC début 2022.

✓ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif des services D302.0)

L'indicateur de mise en œuvre de l'assainissement non collectif mesure l'organisation du service ainsi que les prestations assurées par le SPANC. Cette valeur est comprise entre 0 et 140.

Il est calculé en prenant notamment en compte les délibérations adoptant les zonages d'assainissement dont la compétence reste communale.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	Mise en œuvre		Points obtenus	Code SISPEA
	Complète	Partielle ou non réalisée		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+20	0	20	VP 168
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	+20	0	20	VP 169
Mise en œuvre de la vérification de la conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées	+30	0	30	VP 170
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations	+30	0	30	VP 171
TOTAL A			100	

Eléments facultatifs du SPANC

	Mise en œuvre		Points obtenus	Code SISPEA
	Complète	Partielle ou non réalisée		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	0	VP 172
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réhabilitation des installations	+20	0	0	VP 173
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	0	VP 174
TOTAL B			0	

Au 31 décembre 2021, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de A+B = 100 sur 140.

- ✓ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (Indicateur de performance P301.3)

Il s'agit du rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année 2021, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service en 2007.

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	1733
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	2945
Taux de conformité	58.8%

1.5. Politiques partenariales

En 2021, les différents partenaires du SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois sont :

- Partenaires financiers :
 - Conseil Départemental de la Moselle : attente des modalités d'intervention et de financement du nouveau programme AMBITION Moselle
- Partenaires techniques :
 - Bureaux d'études : élaboration de dossiers d'ANC pour avis du SPANC
 - Prestataires
 - Entreprises de travaux publics : réalisation des travaux d'ANC
 - Fournisseurs et fabricants de matériels : vente et SAV

- Partenaires institutionnels :
 - Elus
 - Agence de l'Eau Rhin Meuse

- Redevables :
 - Usagers
 - Communes

2. Financement du service

Le SPANC dispose d'un budget annexe, qui doit être équilibré en dépenses et en recettes. Il est financé par une redevance aux usagers et est indépendant du budget principal de la CCS.

2.1. Tarifs 2021 de la redevance

Les modalités de tarification tiennent compte de la nature des prestations assurées et du fonctionnement du service. Afin de recouvrir les dépenses liées aux contrôles, une facture de redevance est transmise au particulier après l'envoi de chaque rapport du SPANC.

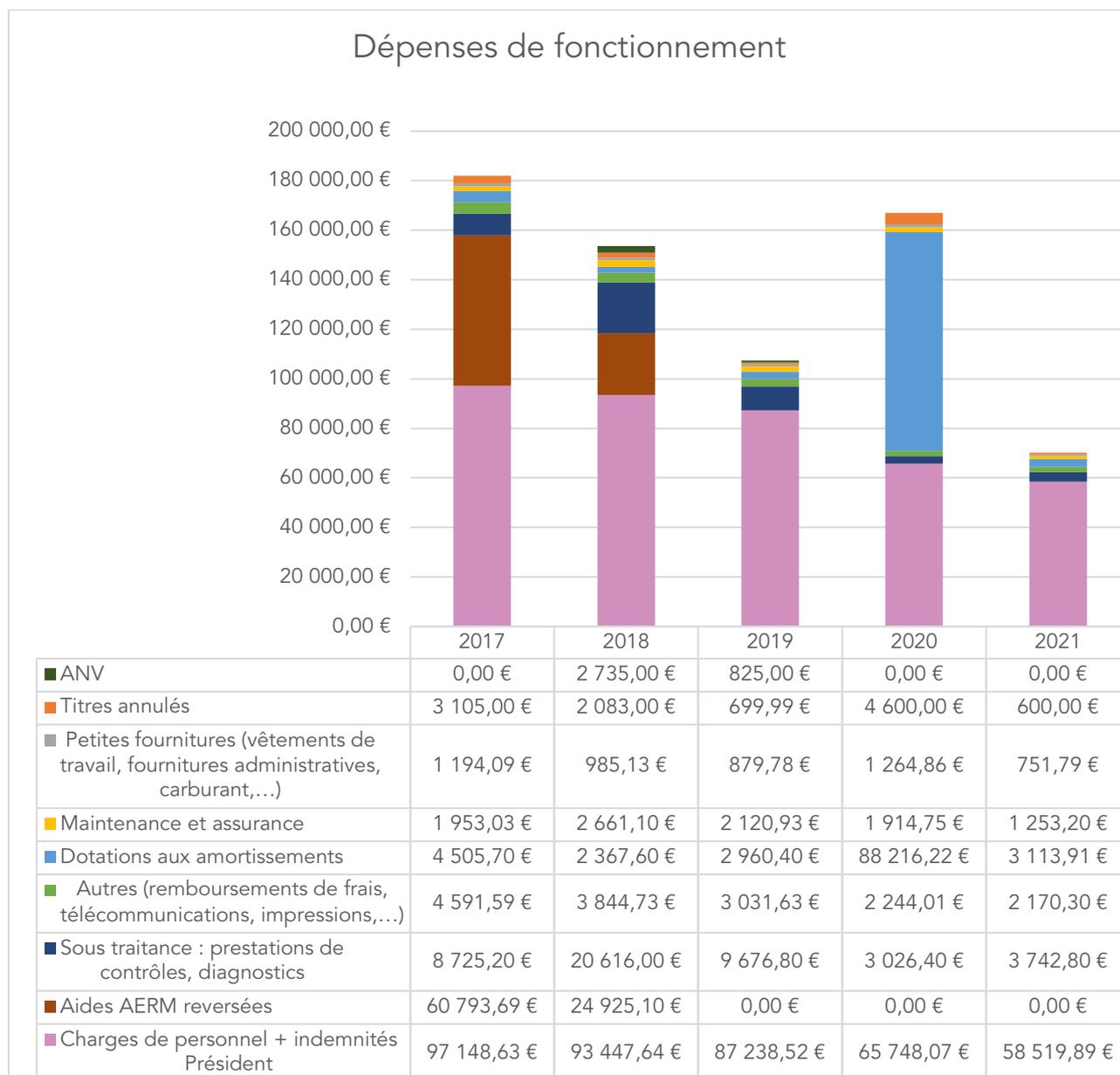
Après avis favorable de la Commission "Mise en œuvre de l'assainissement non collectif", le Conseil communautaire a approuvé par délibération n° CCSDCC21127 et date du 15 décembre 2021 les tarifs de redevance suivants :

Type de contrôle ANC		Montant de la redevance (Par dossier)
Contrôle de conception et d'implantation (sur pièces)		80 €
Contrôle de bonne exécution (sur place)		100 €
Contrôle de bon fonctionnement (sur place)		100 €
Contrôle de bon fonctionnement (sur pièces)		30 €
Contrôle diagnostic « écarts »	Contrôle diagnostic de l'existant (sur place)	205 €
	Contrôle diagnostic de l'existant (sur pièces)	80 €
	Travaux de réhabilitation	115 €
	Plan de récolement après travaux	35 €
Contrôle diagnostic « vente d'habitation »	Contrôle diagnostic de l'existant (sur place)	310 €
	Contrôle diagnostic de l'existant (sur pièces)	80 €
	Travaux de réhabilitation	115 €
	Plan de récolement après travaux	20 €

2.2. Budget 2021 du SPANC

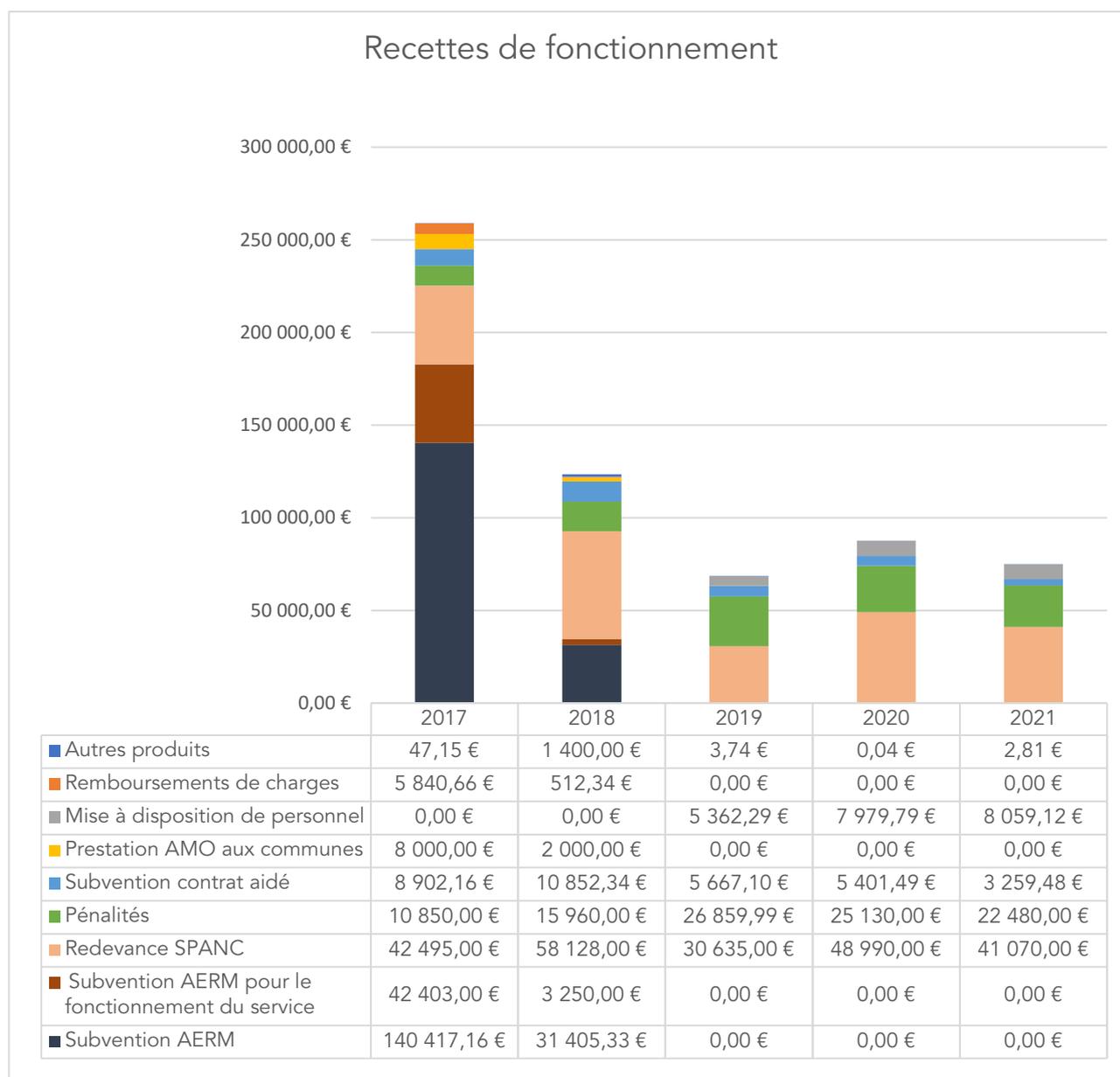
Les tableaux suivants présentent le compte administratif 2021 du SPANC, approuvé par le Conseil Communautaire du 23 mars 2021 par délibération n°CCSDCC22013-K.

2.2.1. Dépenses de fonctionnement



Les charges courantes de fonctionnement ont été engagées sur 2021. L'augmentation, même relative, des charges de prestation se verra recouvrée par la redevance. Le service ne comprenant plus que 1.5 ETP, les charges de personnel se trouvent allégées par rapport à l'année précédente.

2.2.2 Recettes de fonctionnement



L'essentiel des recettes de fonctionnement du service est lié à son activité. La redevance des usagers et les pénalités émises en sont les principaux contributeurs. Une légère diminution des pénalités émises en 2021 est à noter. En 2021, le nombre de chantiers suivis par le SPANC a diminué, résultante directe de l'arrêt des subventions pour l'ANC de l'Agence de l'Eau.

2.2.3. Section d'investissement

- Total dépense d'investissement : 0€

Le matériel de bureau, ainsi que le véhicule sont opérationnels et n'ont pas nécessité d'investissement en 2021.

- Total recettes investissement : 1 380.00 €

Les amortissements correspondent à l'achat du véhicule de service.

2.2.4. Résultats

	2017	2018	2019	2020	2021
Total dépenses de fonctionnement	181 706.93 €	153 665.30 €	107 433.05 €	167 014.31 €	70 151.89 €
Total recettes de fonctionnement	258 955.13 €	123 508.01 €	68 528.12 €	87 501.32 €	74 871.41 €
Total dépenses d'investissement	987.60 €	1 580.40 €	364.18 €	0 €	0€
Total recettes d'investissement	9 499.71 €	2 603.22 €	2 994.02 €	1 803.99 €	1 380.00 €
Résultat	85 760.31 €	-29 134.47 €	-36 275.09 €	-77 709 €	6 099.52 €

L'évolution de ces résultats depuis 2017 découle de la baisse d'activité et du nombre de dossiers traités suite à la fin des aides de l'Agence de l'Eau.

Etant entendu qu'il n'y a pas eu de dotations aux amortissements cette année, les recettes et charges de fonctionnement suivent un schéma classique de fonctionnement du service SPANC.

Il n'y a pas eu d'investissements pour le service SPANC en 2021.

3. Perspectives du service

Sur les prochaines années, les enjeux principaux, outre le maintien de la qualité du service, de la communication avec les usagers et les mairies, sont décrites dans les paragraphes suivants.

3.1. Finaliser les contrôles diagnostics sur l'ensemble des installations d'ANC du territoire

Il reste quelques habitations non diagnostiquées sur le territoire, ces dernières feront l'objet d'un prochain BDC (troisième trimestre 2022) à notre prestataire en charge du contrôle des « écarts », Géoprotech.

3.2. Assurer les prochaines échéances de contrôle

Assurer les prochaines échéances de contrôles de bon fonctionnement. Le déploiement et la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif s'est effectué de manière progressive sur le territoire. Les contrôles de bon fonctionnement aillant lieux 10 ans après la mise en fonction des installations, le nombre de contrôles à effectuer suivra de ce fait la même courbe en dents de scie que les mises en fonctionnement.

3.3. Poursuivre les missions dans un contexte de restrictions budgétaires des partenaires financiers

Le 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse supprime totalement les aides dédiées à l'Assainissement Non Collectif.

Le programme AMBITION Moselle déployé par le Conseil Départemental permet l'obtention maximale de 50 % de subventions (3 dossiers déposés par communes sur 5 ans).

De nouvelles possibilités d'aides financières se sont dessinées pour nos communes. Le plan « France Relance 2020-2022 », mis en œuvre localement au titre de la DSIL Relance, a permis à nos communes mosellanes de bénéficier d'un substantiel engagement de l'Etat à leurs côtés pour leurs projets d'investissement.

⇒ *Bourgaltroff, pour la création d'un réseau d'assainissement collectif et la construction d'une station d'épuration, a été aidé à hauteur de 474 380 € sur un investissement de 1,355 M€*

L'augmentation progressive du montant des pénalités, votée en Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 avec le règlement du SPANC entrant en vigueur au 01 janvier 2022, a pour objectif d'inciter les usagers à mettre aux normes leurs installations d'assainissement non collectif et ainsi à réduire le nombre d'installations non conformes sur le territoire. Le service SPANC accompagne ces usagers en émettant les avis de conception et de bonne exécution en rapport.

3.4. Préparer l'échéance réglementaire du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

A réglementation constante, celles-ci interviendront au plus tard le 1er janvier 2026. Si cette échéance paraît lointaine, il convient néanmoins de préparer cette échéance afin d'appréhender l'ensemble de ce vaste sujet :

- Acquisition de connaissances fines et objectivées sur : les services avant transfert, la qualité de la ressource et du service, le patrimoine (état actuel, travaux prévus et à venir), les budgets de chaque autorité gestionnaire, les tarifs, les moyens humains affectés à chaque service ;
- Démarche d'information et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, au premier rang desquels les élus du territoire, mais aussi les usagers ;
- Formalisation d'un projet politique et territorial autour de la politique de l'eau ;
- Elaboration de scénarii à partir du projet du territoire, étudiant des options de gestion et de financement du service ;
- Discussion avec les prestataires privés ;
- Rédaction d'un schéma directeur des services d'eau et d'assainissement ;
- Mise en œuvre progressive de la nouvelle organisation ;
- Mise en œuvre du volet RH du transfert (information des agents, entretiens...) ;
- Mise en œuvre progressive de la nouvelle tarification.

D'après les retours d'expérience d'autres Collectivités, la prise des compétences doit être anticipée au minimum de 2 ans à l'avance. Vu le nombre de communes constituant la Communauté de Communes du Saulnois, et la probable difficulté pour obtenir l'ensemble des abondantes informations nécessaires pour anticiper le transfert des compétences (budget en fonctionnement et investissement affecté à l'eau potable et à l'assainissement, agents affectés avec détails RH, état des réseaux et des installations, etc.), 4 à 5 ans paraissent une meilleure échéance pour conduire au mieux la concertation avec les Communes et Syndicats compétents sur le territoire.

Une enquête de recensement des pratiques et des infrastructures est en cours mais s'avère fastidieuse. Elle a pour objectifs de recenser les besoins et les attentes des communes vis-à-vis de l'assainissement et de la gestion de l'eau. La perspective de sous-traiter cette étude à un bureau d'étude spécialisé est envisagée. Cette étude serait éligible à un taux d'aide de référence allant jusqu'à 70% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.